

**Décision n° 5348 du 15 juin 2021
portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2115946S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9283 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032378S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2021 :

Heurtaux	Franck	NIGEND : 149 796
-----------------	--------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Laloyer	Vincent	NIGEND : 137 872
Cognard	Olivier	NIGEND : 169 514

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2021 :

Bugsel	Thomas	NIGEND : 206 330
Cance	Lionel	NIGEND : 189 163

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Cellier	Aurélia	NIGEND : 370 704
Hollander	Benjamin	NIGEND : 247 003
Garcia	Christopher	NIGEND : 352 831

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juin 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. Gesnot*